



**Lettre ouverte du Front de Gauche de la 7ème circonscription
des Français de l'Étranger au Député concernant la «Loi
Travail», Monsieur Pierre-Yves Le Borgn'**

Date 07/05/2016

Cher Monsieur le Député,

Cher Monsieur Le Borgn',

Nous avons le plaisir de vous contacter sous forme de **lettre ouverte**, pour vous demander de clarifier votre positionnement par rapport à la loi El-Khomri appuyée par Messieurs Hollande, Valls, Cazeneuve et Macron, et le reste du Gouvernement, celle présentée le 3 mai à l'Assemblée Nationale.

Nous vous demandons une clarification, car sur votre site internet le 10 mars dernier[i], vous écriviez à juste titre **«Le projet de loi n'existe pas encore. Il sera présenté en Conseil des Ministres le 23 mars. Il m'est dès lors difficile d'afficher une position précise ou définitive, faute d'en connaître à ce jour l'exact contenu»**. C'est fait, le texte est maintenant disponible.

En lisant la suite, nous nous sommes inquiétés. Vous écriviez **« Je souhaite cependant partager une conviction : le marché de l'emploi aurait beaucoup à gagner de l'assouplissement de certaines dispositions du droit du travail en retour de l'introduction d'éléments sécurisant les parcours professionnels»**. Pouvez-vous nous préciser en quoi le marché de l'emploi en France n'est pas déjà assez flexible[ii], et surtout comment une flexibilité supposée accordée au patronat pourrait créer des emplois ?

Certaines et certains d'entre nous, vivant en Allemagne, bénéficiant de contrats à durée indéterminée dans des entreprises industrielles allemandes ayant des marchés à l'exportation, ou dans le secteur des services, savons au quotidien qu'ils nous permettent de nous investir durablement dans l'entreprise. Souvent, nous avons même quitté la France et sa précarité professionnelle, pour nous prémunir des excès de la flexibilité à la française dans le monde du travail. Nous nous inquiétons donc que vous choisissiez de vous positionner pour rendre les contrats de travail encore moins attractifs pour la jeunesse de France.

Vous écriviez aussi que vous souhaitiez **« un échange fructueux du gouvernement et des partenaires sociaux »**. Les mobilisations et manifestations du 1er mai notamment avec des défilés communs de la CGT et de FO, sont là pour montrer que cet échange n'a pas été mené à son terme. Ce texte n'est pas soutenu par la majorité des organisations représentatives des salarié(e)s.

Vous précisiez que **« Malgré les efforts budgétaires inédits consentis par l'État depuis 2012 pour réduire le coût du travail et relancer l'investissement [...]], nous n'y arrivons pas »** ! Ne pensez-vous

pas que la Loi de Madame El-Khomri propose le même précepte de base, à savoir une politique de l'offre, qui ne voit dans l'équation que le coût du travail à réduire ? Pourquoi ne voulez-vous pas soutenir des propositions qui tendraient à réduire le coût du capital ? Par exemple comme le propose le Front de Gauche en limitant le salaire d'un(e) chef d'entreprise à 20 fois maximum celui du salaire le plus bas dans l'entreprise ? Ou encore en proposant d'autres mesures de meilleure répartition des profits générés par nombre d'entreprises ?

Dans votre post Facebook du 3 mai, vous souhaitez célébrer le 80^{ème} anniversaire du Front Populaire, nous en sommes ravis. Pourtant, pouvez-vous clarifier pourquoi vous souhaitez faire passer la durée légale du travail de 8 à 12h dans le contexte d'une loi qui va affaiblir les droits collectifs des salarié(e)s en entreprise ? À l'opposé de cette conquête historique du mouvement ouvrier – votée aussi par des Socialistes en 1919 – et dans une vraie logique d'émancipation après la première guerre mondiale.

Votre exemple des 12h issu de votre expérience personnelle n'est pas convaincant. De nombreux détails manquent pour pouvoir juger précisément (ne serait-ce que les montants financiers au bénéfice des salariés qui auraient pu influencer dans un sens ou dans l'autre cet investissement). Mais nous aussi nous parlons d'expérience, nous aussi nous travaillons dans l'industrie, ou dans le secteur des services privés. Nous évitons de travailler le moins possible au-delà de notre journée de 8h pour préserver des vies de familles équilibrées. Parfois nous travaillons au-delà des 8h de travail – , jusqu'à 12h ou plus, mais seulement quand nous savons que nous bénéficierons d'un meilleur tarif dès la première seconde après 8h de travail, et que la motivation en vaut la chandelle. Nous voulons rester libres de travailler ce maximum de 8h ou moins, et de conserver un outil légal pour dire NON ! En fonction des situations d'entreprises, il est parfois très difficile de refuser de travailler de 8 à 12h. Pourquoi ne souhaitez-vous pas vous inspirer de la loi sur le Betriebsrat à l'allemande de 1972, qui permet aux conseils élus des salariés d'accéder à plus de droits dans l'entreprise ? Est-ce là le signe de l'abandon d'une volonté d'harmonisation européenne des textes de loi en matière de droit du travail ?

Sur Facebook vous trouverez des photos de personnes qui se mobilisent contre cette loi dans notre circonscription et qui connaissent très bien les réalités du monde du travail en France et dans les différents pays d'accueil[iii].

Nous vous demandons de répondre à ces quelques points concrets avant le 12 mai. À notre habitude, nous publierons à cette date notre lettre et votre réponse sur les réseaux sociaux et auprès de nos adhérents et sympathisants.

Nous vous prions d'agréer nos plus respectueuses salutations.

[i] <http://www.pyleborgn.eu/2016/03/donnons-sa-chance-a-la-loi-travail/>

[ii] Une série d'exemples valable dans les entreprises de plus de 250 salariés en Allemagne qui disposent souvent d'un Betriebsrat élu http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/03/16/code-du-travail-le-modele-allemand-pas-aussi-flexible-que-l-on-pense_4884054_4355770.html

[iii] <https://www.facebook.com/fdgberlin/photos/a.514747918726029.1073741840.206355259565298/514748275392660/?type=3&theater>